



Clause de non concurrence, comment faire?

Par **TOTO35**, le **17/12/2009** à **11:15**

Bonjour,

Je suis depuis le 01/09/09 en poste de technico - commercial et j'ai été approché par un de nos concurrents.

Je souhaite rejoindre cette société mais je dispose d'une clause de non concurrence.

J'aimerais savoir quelle démarche suivre et combien la société doit verser en indemnité si elle maintient cette clause.

Merci

Par **ptitchameau**, le **22/12/2009** à **10:15**

Bonjour,

Tout d'abord puis je vous demander de nous reproduire votre clause de non concurrence afin de voir si celle ci est ou non valide.

Si elle ne contient pas toutes les dispositions obligatoires, celle ci ne vous sera appliquée. (cela afin de nous permettre de vous répondre au mieux avec tous les éléments)

Cdt,